



Succession de bien suite a deces

Par **ghostfire**, le **15/10/2008 à 13:38**

MME,M.rnJe vous expose rapidement la situation: ma mere s est marié en 2002 sous le regime de la communauté. Avant son mariage elle avait aquis des biens issuent de dedommagement suite a un grave accident de travail.Elle decede en 2007,laissant 3 enfants dont un seul est issu de son union(avant mariage) . La loi permet aujourd hui a mon beau pere de beneficier d1/4 de la totalité des biens de ma mere et 1/3 a chacun des enfants.rnMA QUESTION EST CELLE CI:rnEn cas de deces de mon beau pere, comment seront partagés ses biens ,,sachant qu il a eu un premier mariage,et qu il etait deja pere de 7 enfants?

Par **Visiteur**, le **25/10/2008 à 18:37**

Les héritiers de votre beau-père, ses enfants, sont réservataires sur son patrimoine.